

## Fondation Aga Khan Canada – *Politique de durabilité environnementale*

### Aperçu de l'outil

**Titre :** Politique de durabilité environnementale

**Objectif :** Intégration de la durabilité environnementale dans les programmes

**Liens avec l'écologisation :** Programmation et politique



AGA KHAN FOUNDATION  
CANADA

### Présentation

[La Fondation Aga Khan Canada](#) (FAKC) est un organisme de développement international de bienfaisance enregistré. La Fondation travaille en partenariat avec des communautés, des entreprises et des gouvernements à travers l'Afrique et l'Asie pour trouver des solutions innovantes et durables pour promouvoir le développement inclusif. Elle investit dans des institutions et des systèmes qui ancrent les progrès à long terme, en mettant l'accent sur la santé et la nutrition, l'éducation, les opportunités économiques, l'agriculture et la sécurité alimentaire et le développement de la petite enfance. Tous ces travaux favorisent l'égalité des sexes, une société civile active et la durabilité environnementale – en utilisant des approches basées sur des preuves et des recherches. Au Canada, la Fondation mobilise du financement et de l'expertise et favorise la sensibilisation aux enjeux mondiaux. La FAKC est une agence du réseau de développement Aga Khan, l'une des organisations de développement les plus complètes au monde. Depuis 1980, la FAKC a aidé des millions de femmes et d'hommes à libérer leur potentiel pour construire une vie meilleure. La Fondation agit souvent comme un agent d'exécution travaillant en étroite collaboration avec les organisations partenaires nationales indépendantes (OBNL) qui conçoivent et mettent en œuvre les projets. La FAKC est responsable de la gestion des subventions et, ultimement, des résultats des projets, de la mobilisation des ressources et de fournir une assistance technique aux OBNL pour le suivi, l'évaluation et le développement des capacités. Cela permet de s'assurer que tous les programmes soutenus par l'organisation répondent à des normes élevées en matière de pratiques exemplaires et de diligence raisonnable, y compris celles liées à la durabilité environnementale.

La FAKC reconnaît depuis longtemps la relation entre la réduction de la pauvreté et la durabilité environnementale. En 2005, la Fondation a adopté une politique de durabilité environnementale (PDE), qui comprenait des processus d'évaluation environnementale et des directives environnementales sectorielles. La PDE s'applique à tous les programmes de l'organisation, tant au Canada qu'à l'étranger. La mise en œuvre des politiques est soutenue par des formations du personnel de la Fondation et de ses partenaires, la formation de formateurs, le suivi et l'assistance technique. La PDE a été examinée et mise à jour en profondeur en 2015.

### Intégration de la durabilité environnementale dans les programmes

#### *La nécessité d'une politique actualisée*

Bien que la PDE soit une politique organisationnelle de la Fondation, elle est mise en œuvre dans un esprit de partenariat et d'apprentissage collectif qui fait partie de toute collaboration avec ses OSBL. La FAKC reconnaît que les changements climatiques et la dégradation de l'environnement menacent les progrès vers la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la qualité de vie dans les pays où elle travaille. L'agence s'est engagée à intégrer la durabilité environnementale dans ses programmes, en utilisant des outils de sélection et d'évaluation établis.

#### *Une nouvelle politique avec des outils d'intégration de la durabilité environnementale*

La nouvelle politique de la Fondation pour la durabilité environnementale (PDE 2015) couvre la période 2015-2024. Elle comprend un processus d'intégration environnementale ainsi que des outils et des modèles qui peuvent être mis à jour au besoin. La PDE 2015 est basée sur les résultats d'un examen des politiques et d'une évaluation des capacités effectués au début 2015 afin d'identifier les réussites et les leçons apprises depuis 2005, l'évolution du contexte des

politiques environnementales et les priorités organisationnelles émergentes.

Grâce à l'actualisation des politiques et à l'ajout d'outils, la FAKC reste déterminée à travailler avec ses partenaires, les OBNL et tous les pays partenaires pour s'assurer que leurs initiatives sont durables sur le plan environnemental, tout en respectant les principes directeurs.

La FAKC utilise trois stratégies de mise en œuvre pour atteindre les buts et objectifs de la PDE 2015:

1. Processus d'intégration environnementale - discuté en détail ci-dessous.
2. Systèmes organisationnels et administratifs - S'assurer que les systèmes organisationnels et administratifs soutiennent la mise en œuvre de la PDE, surveillent et évaluent systématiquement la mise en œuvre de la PDE et font preuve de leadership organisationnel en matière de durabilité environnementale au sein de la FAKC et à l'échelle mondiale.
3. Développement des capacités - la FAKC fournit une assistance technique et des activités d'apprentissage environnemental pour renforcer les capacités du personnel de la Fondation et des OBNL en matière d'intégration environnementale.

### Processus d'intégration environnementale de la FAKC – Trousse à outils d'intégration environnementale

La stratégie de mise en œuvre principale de la PDE est le processus d'intégration environnementale de la Fondation, qui comprend quatre outils de sélection, d'évaluation et de surveillance de l'environnement pour les différentes étapes du cycle du projet. Chaque outil est accompagné de conseils pour les collaborateurs du projet, de modèles et d'un aide-mémoire pour le suivi et l'évaluation.

#### Outil # 1: Outil d'Évaluation de l'intégration environnementale

L'outil d'examen préalable de l'intégration environnementale est utilisé pour examiner une initiative proposée à l'étape de la conception afin de déterminer si une évaluation environnementale est requise et, le cas échéant, le type et la profondeur de l'évaluation. Plus précisément, l'outil détermine le niveau de risque d'une initiative proposée selon les quatre catégories ci-dessous. Selon les risques et les possibilités environnementaux potentiels associés à une initiative proposée, compte tenu du secteur, de l'échelle et de l'emplacement concerné, les catégories comprennent:

- Catégorie A: initiatives proposées présentant un risque environnemental potentiellement élevé
- Catégorie B: initiatives proposées présentant un risque ou une opportunité environnementale potentiellement faible à modéré
- Catégorie C: initiatives proposées présentant des risques ou des possibilités négligeables pour l'environnement
- Catégorie D: initiatives proposées en réponse à une situation d'urgence

L'examen préalable indique si une évaluation environnementale est requise, et le cas échéant, l'outil d'évaluation environnementale, et la profondeur et la portée de l'analyse requise.<sup>1</sup>

#### Outil #2: Évaluation environnementale stratégique

Une évaluation environnementale stratégique (EES) est une évaluation globale de haut niveau utilisée au début de la conception du projet pour analyser les répercussions environnementales d'une initiative majeure qui peut impliquer plusieurs composantes, régions et/ou pays. Il comprend une proposition de projet de stratégie de gestion environnementale. La Fondation et ses partenaires utilisent généralement cette évaluation comme un outil d'analyse pour intégrer la durabilité environnementale dans la conception et la mise en œuvre de projet. Une EES sera généralement menée pour un projet proposé qui est à long terme (p. ex., trois à cinq ans) et de vaste portée, par exemple grâce à la participation de multiples composantes, secteurs, régions et/ou pays, et qui présente des risques et/ou des opportunités potentiellement importants pour l'environnement, tel que déterminé par l'outil d'Évaluation de l'Intégration Environnementale (outil #1).

### Outil #3. Évaluation environnementale (spécifique à chaque lieu)

Une évaluation environnementale est un examen systématique d'une initiative proposée dans un endroit précis (habituellement effectué au niveau de la composante ou de l'activité d'un projet FAKC) afin d'identifier les:

- possibles impacts environnementaux négatifs importants et comment les atténuer;
- impacts positifs possibles sur l'environnement et la façon de les améliorer;
- impacts possibles de l'environnement et du changement climatique sur le projet et comment les gérer, les surveiller et/ou s'y adapter.

### Outil #4. Évaluation environnementale de catégorie

Une évaluation environnementale de catégorie (EEC) est une évaluation environnementale effectuée pour un groupe de composantes ou d'activités de projet identiques ou similaires qui sont:

- généralement à petite échelle et avec des impacts limités et localisés;
- ont probablement des effets environnementaux assez prévisibles et gérables;
- proposé dans une région/zone présentant des caractéristiques biophysiques et socio-économiques similaires.

Une EEC détermine les mesures d'atténuation et d'amélioration à appliquer à l'ensemble du groupe d'activités et doit comprendre des façons de tenir compte du contexte environnemental spécifique à chaque activité. La décision de mener une EEC pour les activités dans le cadre d'un projet soutenu par la Fondation est déterminée au cas par cas par, en consultation avec les OBNL.

Le suivi et l'évaluation sont effectués pour chaque type d'évaluation (l'EES utilisant la Stratégie de Gestion Environnementale et l'EEC utilisant la Liste de Contrôle et de Suivi et/ou un Plan de Gestion Environnementale), dans le cadre du suivi et de l'évaluation de routine des projets. Le but est de:

- évaluer la mesure dans laquelle les mesures d'atténuation sont mises en œuvre et leur efficacité;
- déterminer si les avantages environnementaux prévus se produisent;
- indiquer les changements ou les améliorations apportés au projet qui ont des répercussions sur l'environnement et qui devraient être pris en compte;
- déterminer si de nouveaux facteurs environnementaux ou climatiques influent sur le projet;
- recommander des mesures pour répondre à l'une des situations ci-dessus, si nécessaire.

## Résultats

- La PDE s'applique à tous les projets financés par le Canada par l'intermédiaire des OBNL et a été adopté par un certain nombre d'OBNL comme politique institutionnelle à appliquer aux projets et aux programmes. En 2019, 59% des OSBL avaient un point focal environnemental chargé de superviser la mise en œuvre des PDE dans leur pays d'opération.
- Bien que la Fondation continue d'appuyer la mise en œuvre sur le terrain du PDE, certains OSBL disposent de ressources et d'une expérience limitées pour mettre en œuvre la Politique. La FAKC, par l'intermédiaire de son personnel de programme, appuie ce processus en encourageant les points focaux environnementaux sur le terrain à renforcer les capacités d'une manière adaptée à leurs besoins et priorités organisationnels.
- La Fondation soutient en formant le personnel sur le terrain, au besoin, pour développer les connaissances et les compétences nécessaires à la mise en œuvre du PDE. En 2020, la Fondation a organisé un certain nombre de sessions pour les chefs de projet FAKC, qui sont chargés de transmettre ces connaissances au personnel sur le terrain pour chacun de leurs projets.

## Prochaines étapes

La PDE sera examinée et révisée si nécessaire en 2024

### Perspectives et enseignements tirés

- **Roulement du personnel:** le roulement périodique du personnel est courant dans les bureaux de la Fondation et des OBNL, en raison de la nature des initiatives soutenues qui sont axées sur les projets. Cela peut contribuer à réduire au fil du temps la capacité de la FAKC et des OBNL à mettre en œuvre la PDE, car les connaissances et les compétences acquises grâce à la formation et à l'expérience sont perdues en raison de l'attrition du personnel. Pour remédier à cette situation, l'apprentissage du personnel en matière d'environnement sera consolidé par le renforcement des capacités organisationnelles, y compris par des activités visant à institutionnaliser la durabilité de l'environnement. La Fondation, par l'intermédiaire de ses collaborateurs de projet, y compris le point focal environnemental, travaille avec les OBNL pour s'assurer que des ressources financières et de formation appropriées sont allouées aux activités liées aux PDE dans les budgets des projets. La FAKC a également l'intention de développer un cours d'apprentissage mixte pour compléter la formation en face à face et en virtuel des PDE, ce qui permettra aux collaborateurs du projet de soutenir davantage le personnel des OBNL dans la mise en œuvre des PDE.
- **Mise en œuvre:** bien que la durabilité environnementale soit importante, elle n'est pas toujours la priorité absolue des OBNL pour diverses raisons, y compris des contraintes budgétaires ou de temps. Grâce aux formations mentionnées ci-dessus, la Fondation s'attaque aux lacunes dans la mise en œuvre des PDE avec le personnel du projet afin d'améliorer les capacités et de veiller à ce que les activités prioritaires de durabilité environnementale soient prises en compte dans les budgets et les calendriers des projets. La FAKC profite également de ces occasions pour dialoguer avec le personnel afin de mettre l'accent sur les échéanciers des projets, ainsi que sur le suivi et l'évaluation ponctuel.

### Sources

[Politique de Durabilité Environnementale de la FAKC \(PDE\) et Organigramme de la PDE pour le personnel du programme et les points focaux environnementaux](#)

---

<sup>1</sup> Les catégories A et B exigent une évaluation environnementale, tandis que les catégories C et D ne l'exigent pas. Les OBNL peuvent souvent utiliser le formulaire D'EE pour effectuer une EE pour une activité de catégorie B, mais peuvent souhaiter engager un expert externe pour préparer un rapport d'EE pour une activité de catégorie A.